

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL N° CS 23/2022

CHARENTE-MARITIME L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 18h, le Comité Syndical, dûment  
Arrondissement convoqué s'est réuni en session à l'annexe du Conseil Départemental à  
de Saintes Saintes, sous la présidence de Monsieur Pierre TUAL.

**Nombre de membres :** *Date de convocation : le 19 octobre 2022*

en exercice : 78

présents : 57

votants : 57

pouvoirs : 0

**Étaient présents mesdames et messieurs :**

Bernard COMPAN, Gérard GANDAUBER, Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Jean-Luc FOURRÉ, Patrice SALLAFRANQUE, Christian GARRAUD, Florence CAILLAUD, Joseph DE MINAC, Aurore DESCHAMPS, Alain MARGAT, Françoise BARBAUD, Benoît HAPIOT, Pascal GILLARD, Laurent MICHAUD, Christian HILLAIRET, Francis GRELLIER, Jacky MICHAUD, Marie-Isabelle COPLEY, Ludovic NORIGEON, Stéphanie VALERI, Francis ROTURIER, Véronique LAPREE, Philippe ROUET, Lionel DURAND, Brigitte BOURSQUOT, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Jean-François BON, Sylvain BARREAUD, Martine MIRANDE, Marie-Line CHAUVET, Philippe SOULISSE, Jean-Pascal VIALE, Nicole MAURIN, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Amanda LESPINASSE, Jean-Marc AUDOUIN, Corinne PEQUIGNOT, Jean-Michel GALLET, Christian BARBIER, Philippe GACHET, Monique RIVIÈRE, Evelyne PARISI, Pierre DIETZ, Cyrille BLATTES, Chantal GORNET, Gérard BOUTON, Jean-Pierre BRUNET, Marie-Claude PELLETIER, Alexandre BOULOUMOU, Bernard CHATEAUGIRON, Jacques MELLOUL, Fabrice BARUSSEAU, Jean GEAY.

**Objet :**

**Actualisation et réédition  
du guide « A la découverte  
des produits et des  
producteurs Fermiers »  
2023 dans le cadre de la  
valorisation et promotion  
de la production fermière  
en circuit court**

**Étaient absents excusés mesdames et messieurs :**

Jean-Pierre MORDANT, Laurent GOUINAUD, Bernadette HADJ, Mireille POLLET, Catherine HERAULT.

**Secrétaire de Séance :** Pierre DIETZ

Acte rendu exécutoire  
après publication ou  
affichage ou notification  
aux intéressés ainsi  
qu'après transmission  
au service de légalité.

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts du syndicat mixte du Pays de Saintonge Romane ;

Le Président expose :

**Considérant** la politique d'appui à la production fermière mise en place par le Pays de Saintonge Romane portant notamment sur le développement de circuits de proximité et la valorisation des produits locaux, politique mise en œuvre sur le territoire depuis 2004 avec le lancement du guide « A la découverte des produits et producteurs fermiers » ; guide qui regroupait alors 61 producteurs pour son édition 2021, qui représentent 66 activités fermières au total, certains menant deux activités en parallèle ;

**Considérant** que ce guide existe depuis 2004 et qu'au fur et à mesure des années il s'est imposé comme un support indispensable car :

- Il est structurant du réseau de producteurs autour d'une charte d'engagement sur la production fermière en l'absence de reconnaissance officielle ;
- Il est le principal vecteur de promotion des producteurs auprès des consommateurs et est reconnu comme un gage d'information fiable ;
- Il est générateur d'un important taux de retour en nombre de clients et sur les chiffres d'affaires (de 10 % à 50 % pour certains producteurs) ;
- Il assure l'éligibilité des agriculteurs auprès du fonds européen LEADER qui exige une reconnaissance officielle (type label) ; le guide a été validé comme tel.

**Coût de l'opération et plan de financement prévisionnel pour 2023 :**

DEPENSES		RECETTES	
Edition du guide en 20 000 exemplaires	7 000 €	Producteurs fermiers (participation de 80 € par producteur)*	4 400 €
Distribution du guide sur 300 points de diffusion	1 000 €	Pays de Saintonge Romane	3 400 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>8 000 €</b>		<b>8 000 €</b>

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré décide :**

- de rééditer en 2023 le guide « A la découverte des produits et producteurs fermiers » à 20 000 exemplaires ;
- de demander à chaque producteur figurant dans le guide une participation de 80 €, d'inscrire ces contributions au budget et d'émettre un titre de recette individuel au nom de chaque producteur ;
- d'autoriser le Président à conduire les démarches et signer les documents nécessaires.

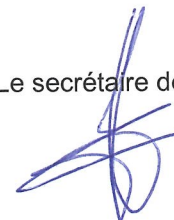
Fait et délibéré le 25 octobre.

Le Président,



**Pierre TUAL**

Le secrétaire de séance



**Pierre DIETZ**